

CANADA		PROCÈS-VERBAL D'AUDIENCE		COUR SUPÉRIEURE	
PROVINCE DE QUÉBEC		Pratique		Chambre des Actions collectives	
DISTRICT DE MONTRÉAL					
No :	500-06-000808-168	Référée de	Salle prévue 16.03	Date le 20 décembre 2023	
Juge : L'HONORABLE PIERRE NOLLET					Code : JN0326

Partie demanderesse
Avocat(e) (s)

LOU VAILLANCOURT-THIVIERGE	Me Charles-Antoine Danis Danis Avocats cadanis@cabinetdanis.com
----------------------------	---

Partie défenderesse
Avocat(e)(s)

BANQUE DE MONTRÉAL	Me Yves Martineau Stikeman Elliot s.e.n.c.r.l., s.r.l. ymartineau@stikeman.com
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	Me Guillaume Boudreau-Simard Me Simon Ledsham Stikeman Elliot s.e.n.c.r.l., s.r.l. gboudreausimard@stikeman.com sledsham@stikeman.com
BANQUE DE NOUVELLE ÉCOSSE ET TANGERINE	Me Jessica Harding Me Éric Préfontaine Osler, Hoskin & Harcourt, s.e.n.c.r.l./s.r.l. jharding@osler.com eprefontaine@osler.com
BANQUE HSBC CANADA	Me Patrick Plante Borden Ladner Gervais s.e.n.c.r.l., s.r.l. pplante@blg.com
BANQUE LAURENTIENNE DU CANADA	Me Karine Chênevert Me Alexander L. De Zordo Borden Ladner Gervais s.e.n.c.r.l., s.r.l. kchenevert@blg.com adezordo@blg.com
BANQUE MANUVIE DU CANADA	Me Christopher L. Richter Me Karl Boulanger Société d'Avocats Torys s.e.n.c.r.l. crichter@torys.com kboulanger@torys.com
BANQUE NATIONALE DU CANADA	Me François Giroux Me Geneviève St-Cyr-Larkin McCarthy Tétrault s.e.n.c.r.l., s.r.l. fgiroux@mccarthy.ca gstcyrlarkin@mccarthy.ca

CANADA		PROCÈS-VERBAL D'AUDIENCE		COUR SUPÉRIEURE	
PROVINCE DE QUÉBEC		Pratique		Chambre des Actions collectives	
DISTRICT DE MONTRÉAL		Référée de	Salle prévue	Date le 20 décembre 2023	
No :	500-06-000808-168		16.03		
Juge : L'HONORABLE PIERRE NOLLET					Code : JN0326

BANQUE ROYALE DU CANADA	Me Eric Christian Lefebvre Me Charles-Antoine Péladeau Me Sandrine Raquepas Norton Rose Fulbright Canada s.e.n.c.r.l.,s.r.l. eric.lefebvre@nortonrosefulbright.com charles-antoine.peladeau@nortonrosefulbright.com sandrine.raquepas@nortonrosefulbright.com
FÉDÉRATION DES CAISSES DESJARDINS DU QUÉBEC	Me Vincent de l'Étoile Me Sandra Desjardins Langlois Avocats s.e.n.c.r.l. vincent.deletoile@langlois.ca sandra.desjardins@langlois.ca
BANQUE TORONTO-DOMINION	Me Mason Poplaw Me Isabelle Vendette Me Sébastien Cusson McCarthy Tétrault s.e.n.c.r.l., s.r.l. mpoplaw@mccarthy.ca ivendette@mccarthy.ca scusson@mccarthy.ca
Mise en cause PROCUREUR GÉNÉRAL DU QUÉBEC	Me Charles Gravel Bernard Roy (Justice Québec) charles.gravel@justice.gouv.qc.ca

Nature de la cause: **Action collective**

Cote(s)	Requête (s)
	Demande de communication de pré-engagements et de documents

Greffier(ière) Marie Inamuganuro	Interprète ___ N/A ___	Sténographe ___ N/A ___
-------------------------------------	---------------------------	----------------------------

ENREGISTREMENT NUMÉRIQUE					
Audition AM :	Début	Fin	Audition PM :	Début	Fin
	9 :16	11 :20			

Affaires référées au maître des rôles	Résultat de l'audition :
---------------------------------------	--------------------------

HEURE	
9 :16	OUVERTURE DE L'AUDIENCE

CANADA		PROCÈS-VERBAL D'AUDIENCE		COUR SUPÉRIEURE	
PROVINCE DE QUÉBEC		Pratique		Chambre des Actions collectives	
DISTRICT DE MONTRÉAL			Référé de	Salle prévue 16.03	Date le 20 décembre 2023
No :	500-06-000808-168				
Juge : L'HONORABLE PIERRE NOLLET					Code : JN0326

9 :17	Identification de la cause et des avocats
9 :18	Remarques introductives du Tribunal
9 :21	Commentaire du Tribunal _expertise commune à toutes les défenderesses-question constitutionnelle?
9 : 21	Me Vincent de l'Étoile (Caisses Desjardins) indique que sa cliente n'a pas déposé d'avis sur cet aspect
9 :23	Intervention de Me Martineau (BMO)
9 :24	Intervention de Me Gravel (PGQ)
9 :25	Échange entre le Tribunal et les avocats
9 :26	Les défenderesses confirment que si elles procèdent à une expertise économique, historique, financière sur l'impact des frais pour paiement sans provision, l'expertise sera commune aux défenderesses. Dans ce contexte, le Procureur Général du Québec se réserve le droit de produire une contre-expertise ou d'en demander le rejet. Le demandeur se réserve le droit de produire de contre-expertise à ce sujet.
9 :28	La défenderesse Fédération des caisses Desjardins n'a pas déposé d'avis sous l'article 76 et ne participe pas à l'expertise économique, historique, financière sur l'impact des frais pour paiement sans provisions Le Tribunal se dit convaincu par les arguments des caisses Desjardins pour produire une expertise distincte sur les aspects comptables des frais sans provisions
9 :29	Commentaire du Tribunal -expertises distinctes/unique
9 :31	Intervention de Me Danis
9 :33	Question du Tribunal à Me Danis
9 :33	Échange entre le Tribunal et Me Danis
9 :36	Représentations de Me Isabelle Vendette, avocat de la Banque Toronto-Dominion (Banque TD)
9 :45	Me Vendette réfère à l'Art 1437 du Cpc; données sensibles, confidentielles; loi sur la concurrence
9 :51	Commentaire du Tribunal _ expertise comptable vs. juriscomptable
9 :54	Me Vendette réfère à l'Art. 158, al.2 du Cpc
9 :56	Échange entre le Tribunal et Me Vendette
9 :59	Fin des représentations de Me Vendette
9 :59	Représentations de Me Yves Martineau, avocat de la Banque de Montréal _ obstacles à l'expertise commune/cabinets d'experts
10 :04	Question du Tribunal à Me Martineau_ date de dépôt du rapport d'expertise
10 :05	Échange entre le Tribunal et Me Martineau
10 :06	Fin des représentations de Me Martineau
10 :07	Représentations de Me Christopher L. Richter (Banque Manuvie du Canada)

CANADA		PROCÈS-VERBAL D'AUDIENCE		COUR SUPÉRIEURE	
PROVINCE DE QUÉBEC		Pratique		Chambre des Actions collectives	
DISTRICT DE MONTRÉAL			Référé de	Salle prévue 16.03	Date le 20 décembre 2023
No :	500-06-000808-168				
Juge : L'HONORABLE PIERRE NOLLET					Code : JN0326

10 :10	Me Richter remet au Tribunal la copie de la défense de la Banque Manuvie _spécificités de fonctionnement
10 :12	Me Richter réfère à l'Onglet 2
10 :15	Question du Tribunal à Me Richter_ l'expert de la Banque Manuvie
10 :17	Échange entre le Tribunal et Me Richter
10 :19	Commentaire du Tribunal à Me Richter
10 :21	Fin des représentations de Me Richter
10 :21	Représentations de Me Lefebvre, avocat de la Banque Royale du Canada_ distinction de méthodologie adoptée par les différents experts des défenderesses
10 :24	Fin des représentations de Me Lefebvre
10 :25	Représentations de Me Éric Préfontaine, avocat des défenderesses Banque de Nouvelle -Écosse et Tangerine _ spécificités qui s'appliquent à l'une ou l'autre des défenderesses et non à toutes
10 :28	Fin des représentations de Me Préfontaine
10 :29	Intervention de Me Patrick Plante, avocat de HSBC : pas d'expert retenu pour l'instant _ mode exploratoire
10 :29	Fin de l'intervention de Me Plante
10 :29	Intervention de Me Karine Chênevert, de la Banque Laurentienne du Canada _pas d'expert retenu pour le moment
10 :31	Commentaire du Tribunal à Me Chênevert
10 :32	Fin de l'intervention de Me Chênevert
10 :32	Intervention de Me Me François Giroux, avocat de la Banque Nationale du Canada
10 :34	Fin de l'intervention de Me Giroux
10 :34	Intervention de Me Danis
10 :38	Échange entre le Tribunal, Me Vendette et Me Danis
10 :39	Intervention de Me Mason Poplaw (Banque TD)
10 :40	Commentaire du Tribunal à Me Poplaw
10 :41	Fin de l'intervention/commentaires de Me Danis
10 :41	Intervention/commentaire de Me Martineau _BMO
10 :42	Commentaires du Tribunal

CANADA		PROCÈS-VERBAL D'AUDIENCE		COUR SUPÉRIEURE	
PROVINCE DE QUÉBEC		Pratique		Chambre des Actions collectives	
DISTRICT DE MONTRÉAL			Référé de	Salle prévue 16.03	Date le 20 décembre 2023
No :	500-06-000808-168				
Juge : L'HONORABLE PIERRE NOLLET					Code : JN0326

10 :44	Intervention de Me Danis_ échéance pour trancher les objections; communication des engagements -1 ^{er} mars 2024; demandeur produire le tableau le 15 avril 2024
10 :48	Intervention de Me Préfontaine (Banque N_E et Tangérine)
10 :50	Commentaire du Tribunal à Me Préfontaine
10 :51	Intervention de Me Richter _ communication des engagements : 1^{er} avril 2024 (retenue) au lieu du 1 ^{er} mars 2024
10 :52	Commentaire du Tribunal
10 :53	Intervention de Me Danis
10 :55	Intervention de Me Martineau – BMO_ date de communication _ discrétion du Tribunal
10 :57	Me Danis : date pour débattre des objections/ documents confidentiels caviardés
10 :59	Échange entre le Tribunal et les avocats _ date proposée pour audition sur les objections : le 20 février 2024 à 13h
11 :05	Me Mason Poplaw _ Banque TD _ deux séances/auditions sur les objections, pas idéal
11 :08	Commentaires du Tribunal
11 :09	Échange entre le Tribunal et Me Poplaw
11 :10	Intervention de Me Danis
11 :12	Commentaire du Tribunal : Me Danis fera parvenir une proposition d'objection représentative à débattre sur la pertinence d'ici le 1^{er} février 2024 pour la considération des collègues sur la possibilité d'en débattre le 20 février à l'intérieur de 3h.
11 :15	Échange entre le Tribunal et les avocats sur les dates d'audition pour débattre des autres objections y compris celles qui seraient issues des pré-engagements : 20 et 21 juin 2024; le tableau des objections sera communiqué le 1^{er} mai
11 :17	Échange entre le Tribunal et Me Danis : 15 juillet 2024 pour expertise statistique de la partie demanderesse au lieu du 15 mars 2024
11 :19	Échange entre le Tribunal et les avocats :
11 :19	Remarques de clôture par le Tribunal
11 :20	FIN DE L'AUDIENCE
	 Signature numérique de Pierre Nollet Date : 2023.12.21 17:40:34 -05'00' HONORABLE PIERRE NOLLET, J.C.S.
	 Marie Inamuganuro, g.a, C.S.